

Projet de loi n° 8 sur la langue d'enseignement aux adultes

Une réforme aux objectifs louables

Montréal, le 4 juin 2026 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) prend acte du projet de loi n° 8, intitulé *Loi encadrant la langue de l'enseignement en formation professionnelle et en formation générale des adultes*, déposé à l'Assemblée nationale ce matin par le ministre responsable de la laïcité, Jean-François Roberge. La FAE souligne l'effort du gouvernement Fréchette de promouvoir la langue française et partage son objectif d'en assurer la protection. Toutefois, le projet de loi soulève de nombreuses préoccupations et interrogations quant aux conditions d'opérationnalisation et d'accueil du réseau scolaire pour instruire les élèves visés. La FAE s'inquiète aussi qu'il s'agisse d'une énième réforme caquiste lancée à la hâte.

« L'objectif est louable, mais la date d'entrée en vigueur a beau être le 1^{er} juillet 2028, nous avons de nombreuses questions à poser au ministre Roberge ainsi qu'à la ministre de l'Éducation, Sonia LeBel, quant à l'implantation de cette réforme, notamment pour les élèves qui devront avoir le niveau de français nécessaire. Et nous sommes à quelques jours de la fin de la session parlementaire! C'est pourquoi nous souhaitons les rencontrer dès que possible. », déclare d'emblée Annie-Christine Tardif, vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE.

Une telle réforme implique qu'il y ait un nombre de personnes enseignantes suffisant pour offrir les formations et les cours en français, alors que le Québec vit une pénurie et une désertion du personnel enseignant sans précédent. Par ailleurs, l'implantation de cette réforme doit permettre aux profs d'avoir le temps de libération nécessaire pour traduire et adapter tout leur matériel pédagogique en conséquence.

Par ricochet, le gouvernement devra aussi s'assurer que les élèves qui devront désormais suivre ces programmes en français auront le niveau nécessaire pour le faire, notamment pour garantir la santé et la sécurité des personnes enseignantes et de leurs élèves, un enjeu spécifique à la formation professionnelle. « Si le gouvernement souhaite être cohérent, il devra aussi s'assurer que l'offre de cours de francisation à ces personnes pour leur mise à niveau en français est adéquate. Or, le financement de la francisation aux adultes a été un enjeu majeur dans le réseau des centres de services scolaires au cours des dernières années et des ressources de soutien linguistique devront aussi être offertes dans les centres », rappelle Madame Tardif.

Pour une transition optimale, le gouvernement devra aussi s'assurer que le nombre de locaux nécessaires soit disponible, ce qui n'est pas gagné d'avance en raison de l'état du réseau scolaire actuel.

« Enfin, nous sommes aussi inquiets du transfert massif d'élèves : est-ce réaliste de penser qu'on pourra effectuer celui-ci d'un seul coup? La FAE en doute fortement en raison des nombreuses préoccupations soulevées. C'est pourquoi la FAE demande à être impliquée pour favoriser, cette fois, une opérationnalisation harmonieuse. », conclut Madame Tardif.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent 65 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 3 500 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel à mj.nantel@lafae.qc.ca ou au 514 709-7763